



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le 24 novembre 2015

Service du Climat et de l'Efficacité énergétique

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air

Sous-direction Efficacité énergétique et qualité de l'air

à

Bureau de la qualité de l'air

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'AASQA

Nos réf. : DGEC/SCEE/SD5/15-0573 5B JR

Affaire suivie par : Julien Rude

julien.rude@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 81 92 48

Objet : guide méthodologique pour la surveillance des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'air ambiant et dans les dépôts

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air s'appuie sur un référentiel technique issu de textes réglementaires, de normes ou de guides méthodologiques. Le LCSQA, en tant que coordinateur technique national, est chargé du maintien à jour de ce référentiel et de sa mise à disposition des AASQA via son portail internet.

Dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de partager les retours d'expérience, des Commissions de Suivi et des Groupes de Travail ont été mis en place depuis plusieurs années. Ils associent de manière efficace les représentants de vos associations, les experts du LCSQA et, le cas échéant, le ministère.

Ces instances sont à l'origine de préconisations techniques qui, une fois validées par le Comité de Pilotage de la Surveillance (CPS), ont vocation à être mises en œuvre sur le territoire. Conformément aux souhaits du CPS, ces préconisations sont dorénavant formalisées par un courrier émanant du Bureau de la qualité de l'Air sous forme de résolutions ou de guides méthodologiques à appliquer avec, si nécessaire, un délai de mise en œuvre.

Vous trouverez en annexe de ce courrier un **guide méthodologique pour la surveillance des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'air ambiant et dans les dépôts**. Ce guide a été validé par le CPS du 19 novembre 2015.

Ce guide est une mise à jour de celui produit par le LCSQA en 2011, et constitue désormais le référentiel français en termes d'exigences de qualité des données obtenues sur l'ensemble du territoire pour la surveillance des HAP dans l'air ambiant en se basant sur les normes NF EN 12341 (AFNOR, 2014), norme NF EN 15549 (AFNOR, 2008), spécification technique XP CEN/TS 16645 (AFNOR, 2013) et dans les dépôts en se basant sur la norme NF EN 15980 (AFNOR, 2011e).

Les préconisations techniques de ce guide sont applicables au 1^{er} janvier 2016.
Je vous rappelle par ailleurs que l'ensemble des guides méthodologiques est disponible sur le site du LCSQA dans la rubrique « référentiel et assurance qualité ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre ces éléments à vos équipes techniques et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air



Edwige DUCLAY

